Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260331-DELIB2026024-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 23

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membre absent excusé : -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-024
OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION D'UN POSTE

Le Maire rappelle que lors de la séance du 17.12.2025, à la demande de l'agent concerné, l'assemblée a décidé la modification au 1.03.2026 du poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2ème cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine. Les travaux du complexe sportif ayant pris retard, par délibération en date du 11 février il avait été décidé la modification de ce poste au 1er avril 2026 ; il est proposé de la rendre effective au 1er mai 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer au 1er mai 2026 la date de modification du poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2ème cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine.

Extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE